

Le 11 décembre 2018

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-adapter-economie-changements-climatiques-32563.php4>

## Le plan du gouvernement pour adapter l'économie aux changements climatiques

Le plan national d'adaptation prévoit d'identifier les impacts directs et indirects du changement climatique pour accroître la résilience de l'économie. Des actions sont déjà définies pour le tourisme, l'agriculture, la pêche, la forêt et la finance.

En l'absence de mesures d'atténuation supplémentaires, la France perdra 1 à 3 % de PIB d'ici 2060, estime le plan national d'adaptation au changement climatique, publié en parallèle de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la semaine dernière. La lutte contre les changements climatiques inclut deux volets complémentaires, soulignés lors de la COP 21 : l'atténuation, qui passe par une baisse des émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation, qui vise à accroître la résilience face aux changements climatiques.

*"L'objectif général du plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (Pnacc-2) est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus",* indique le préambule. L'hypothèse retenue est celle d'une hausse des températures de 2°C.

Le deuxième Pnacc entend mieux prendre en compte *"les vulnérabilités sociales et économiques des individus, des territoires (notamment ultra-marins) et des secteurs d'activité, des inégalités tant d'exposition que de capacités d'adaptation, dans le respect du principe de justice climatique"*, souligne-t-il. Un volet est consacré à la résilience de l'économie.

### Anticiper et réorienter les investissements inopportuns

*"A travers la mobilisation des filières, la France s'assurera qu'aucun acteur économique ne coure un risque non identifié, que les impacts indirects d'une transition vers une économie résiliente tels que ceux sur les emplois et les compétences soient anticipés et que les secteurs d'action prioritaires soient bien identifiés",* indique le plan. Pour y parvenir, des exercices de prospective socio-économique vont être réalisés. Le ministère de la transition écologique et solidaire présentera, d'ici 2020, une étude de portée générale, *"pour identifier les filières qui doivent être mobilisées en priorité à partir d'une analyse de leurs vulnérabilités actuelles et futures"*. Elle devra permettre aux acteurs de se *"mettre en capacité de faire face aux évolutions en intégrant le changement climatique dans l'analyse des risques économiques et financiers"*. Cette étude sera suivie d'exercices prospectifs par filière, réalisés entre 2020 et 2022, *"pour identifier et renforcer les actions prioritaires en collaboration notamment avec les acteurs et instituts spécialisés des filières, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les observatoires régionaux"*. Ces exercices devront être suffisamment concrets pour que les acteurs économiques puissent se les approprier selon leur taille, leur secteur... Des mesures d'accompagnement devront être définies.

Par ailleurs, les ministères de l'Ecologie et de l'Economie plancheront, avec les parties prenantes, sur l'élaboration d'un cadre permettant d'évaluer la pertinence des projets d'investissement au regard de l'enjeu climatique. *"Ces évaluations permettront d'éviter les investissements dont la rentabilité serait significativement réduite en raison du changement climatique et de réorienter les investissements"*, souligne le plan.

## Des actions pour les filières pour lesquelles les risques sont connus

Le Pnacc passe ensuite en revue les secteurs pour lesquels la vulnérabilité aux changements climatiques est déjà appréhendée. Dans le tourisme, le gouvernement veut que l'adaptation devienne *"la norme et non plus l'exception"*. Il s'agira d'accompagner les filières et acteurs dans le développement *"d'activités résilientes et respectueuses des écosystèmes sur lesquels ces filières s'appuient"*. Par exemple, les territoires de moyenne montagne, dont l'économie est tournée vers le ski, devront développer de nouvelles activités adaptées au changement climatique (trail, vélo...). *"Seulement 96 domaines skiables des Alpes françaises bénéficieront d'un enneigement fiable dans le cas d'un réchauffement de 2 °C (contre 143 stations aujourd'hui)"*, indique le Pnacc.

La pêche et l'aquaculture seront accompagnées par le ministère de l'Agriculture pour devenir résilientes et s'inscrire dans d'autres problématiques comme l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement et des écosystèmes... Une attention particulière sera portée aux risques sanitaires et zoonosaires liés au changement climatique.

L'agriculture devra également devenir plus résiliente pour anticiper les changements *"plutôt que de subir les crises"*. Les filières seront accompagnées. La gestion de l'eau fait partie des sujets jugés prioritaires. Le Pnacc indique que la région languedocienne, le Nord des Alpes et le Jura devraient voir les précipitations moyennes baisser de 20 % d'ici la fin du siècle par rapport à la période 1976-2005. Outre le développement de pratiques et cultures économes en eau, le gouvernement envisage le développement des projets de stockage hivernal de l'eau *"là où c'est utile et durable (..) afin d'éviter les prélèvements en période sèche lorsque l'eau est rare"*.

Sur la forêt, *"malgré une sensibilisation avancée, le besoin d'études prospectives reste entier pour développer la filière forêt-bois et ses débouchés afin d'assurer économiquement le renouvellement et l'adaptation des forêts tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes"*, relève le plan. L'enjeu pour la filière est de mener de front son rôle dans l'atténuation et une stratégie d'adaptation. Des études prospectives territorialisées seront réalisées sur les horizons 2050 et 2100 au sujet des ressources forestières dans un contexte de changement climatique, *"afin d'élaborer les réponses de la filière à l'accroissement de la demande en matériau et énergie pour la transition bas-carbone"*.

La forêt fera également face à un risque accru d'incendie de 50 % d'ici 2050. L'une des solutions sera d'adapter la gestion forestière en utilisant des essences mieux adaptées et des modes de gestion paysagère limitant la propagation du feu.

## Augmenter le financement de l'adaptation par le secteur privé

Enfin, le secteur financier devra tendre vers une *"meilleure appréhension des risques encourus"* afin d'adapter les stratégies d'investissement en conséquence et d'intervenir dans le financement de l'adaptation en France. Cela passe notamment par un partage de l'expertise climatique entre acteurs,

Le ministère de l'Economie *"veillera avec les collectivités territoriales et les acteurs du secteur financier à ce que la capacité d'intervention des entreprises du secteur financier dans le financement de l'adaptation soit augmentée après en avoir défini les modalités"*. Il instaurera également un *"dialogue récurrent en regroupant autorités publiques (notamment collectivités territoriales), climatologues, (ré)assureurs, banques, investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs visant à développer une coordination entre les différentes parties prenantes dans le renforcement de la résilience de notre territoire ainsi que dans le financement de son adaptation au changement climatique"*.

Sophie Fabrégat, journaliste Rédactrice en chef adjointe